

Nouvelles de l'activité des sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cieuse de chacun, mais spécialement sur celle des comités de nos sections.

C'est dans cette attente que nous prions tous ceux qui s'occupent de secourisme chez les samaritains de recevoir nos salutations empressées.

Le Secrétariat central
de l'Alliance suisse des samaritains,
A. RAUBER.

N.B. — Par la même occasion nous prions d'adresser toute correspondance, toute commande de matériel, tous paiements, au *Secrétariat central des samaritains, à Olten, Obere Hardegg 711; compte de chèques postaux V. B. 169; téléphone 3.94 Olten.*

Nouvelles de l'activité des sociétés

La Tour-de-Peilz, samaritains. — Lundi 21 mars, à 19^{1/2} heures, la grande salle du Collège s'illuminait pour accueillir les représentants des autorités locales, les docteurs et les experts qui venaient assister à l'examen de clôture du « Cours de soins aux malades » donné durant l'hiver par MM. les docteurs Parlato et Bettex.

19 dames et demoiselles, 2 messieurs, ont obtenu le diplôme. Disons d'emblée qu'il fut mérité par tous, soit pour les connaissances acquises, soit par l'esprit d'initiative, de calme raisonnement dont on a fait preuve, et qui sont des qualités indispensables au véritable samaritain. La section de la Tour, déjà si active et si prospère voit grossir son effectif, ce dont nous la félicitons chaudement.

Nos remerciements vont aussi aux docteurs, qui se sont dépensés sans compter, aux moniteurs, dont l'activité précieuse a été soulignée; aux autorités locales dont l'appui est fort apprécié, aux élèves enfin qui ont mis tout leur cœur à se préparer à la belle tâche du secourisme désintéressé.

Une charmante partie familiale a clôturé la soirée. Autour des tables gracieusement fleuries, samaritains anciens et nouveaux, invités, amis, passèrent des heures bienfaisantes. Discours, récitations, chants, morceaux de violon, de flûte et de piano se succédèrent jusqu'au moment où les douze coups de minuit, s'égrenant dans la nuit claire, invitèrent chacun à regagner son chez-soi, quelque part, au pied de la tour qui veillait.

E. M.

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

La section de Lausanne aux sections-sœurs.

Chers camarades,

En vous conviant à notre 40^e assemblée de délégués et au II^e concours fédéral sanitaire, nous vous confirmons notre circulaire du 31 mars dernier et vous prions, une dernière fois,

de répondre nombreux à notre invitation. Nous vous prions surtout de réserver bon accueil à l'envoi qui vous sera fait à temps opportun, soit l'expédition *contre remboursement* des cartes de fête.

Ainsi que vous le savez, cette carte de fête coûte 15 fr., prix sur lequel le Comité central bonifie 4 fr. aux concurrents seulement; elle donne droit au repas du samedi soir 7 mai, déjeuner et Banquet officiel du 8 mai, et logement de 2 soirs en Caserne.

Nous portons encore à votre connaissance que notre section-sœur de Vevey a eu l'amabilité de prévoir une réception des délégués et des participants aux concours, le lundi 9 mai.

Le distingué et sympathique Syndic de Vevey, M. Couvreur, fera visiter aux participants les réputées caves de l'Hôpital, où une collation leur sera offerte par les autorités de Vevey et M. le D^r Narbel, membre d'honneur de notre société fédérale.

Nous osons espérer et comptons fermement que tous ceux qui le pourront assisteront à cette réception; le voyage à Vevey et Chillon se fera par bateau, avec tour du Haut-lac.

- Nous rappelons que ceux des participants qui :
- 1^o se proposeraient de prolonger d'un jour leur séjour à Lausanne, voudront bien en informer la section de Lausanne pour le 5 mai, au plus tard;
 - 2^o souhaiteraient loger à leurs frais dans des hôtels, d'en faire également part pour le 30 avril au plus tard;
 - 3^o ne se seraient pas encore annoncés, *de le faire sans délai.*

Indépendamment de la participation déjà connue pour les concours, il importe que nous connaissions *pour le 20 avril* le nombre plus ou moins exact des délégués et invités.

Nous comptons sur une nombreuse participation, certains d'avance que vous rentrez satisfaits de votre séjour à Lausanne et de la

réception qui vous est réservée. Au reste, pour plus ample informé, nous vous renvoyons au programme officiel qui va vous être adressé.

Nous vous saluons bien cordialement.

Au nom de la section de Lausanne :

Le président : Le secrétaire :
P. DELACRAUSAZ. A. MEISTER.

* * *

Le Comité central aux sections.

Messieurs les officiers,

Chers camarades,

Nous avons l'honneur de vous convier à Lausanne, à la 40^e assemblée des délégués de notre société. L'assemblée des délégués et le II^e concours fédéral auront lieu les 7 et 8 mai prochains et nous vous renvoyons à l'invitation que vous adresse la section organisatrice de Lausanne.

Le 40^e anniversaire de notre existence sera célébré d'une manière digne et, à côté d'un travail sérieux et d'un concours intéressant, il y aura des heures récréatives.

Nous comptons que vous vouerez toute votre attention à cette manifestation et sommes certains de l'entière réussite de nos concours et de la 40^e assemblée dont nous vous donnons ci-dessous l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

de la 40^e assemblée des délégués de la Société militaire sanitaire suisse à Lausanne, le samedi 7 mai au soir.

1. Appel. Remise des pouvoirs.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 12 juillet 1920, à Olten.
3. Rapport du Comité central et des sections sur l'exercice 1920-1921.
4. Rapport de caisse de 1920. Rapport des vérificateurs.
5. Nomination de la section directrice pour 1921-1922.
6. Nomination des vérificateurs des comptes de 1921.
7. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
8. Propositions du Comité central :
 - a) A fin janvier de chaque année, il y aura lieu d'ajouter au rapport annuel, outre le formulaire officiel de gestion, un état nominatif de tous les membres de la section.
 - b) Travaux de concours écrits en 1922.
9. Propositions des sections :
 - a) de la section de Soleure :
Que compte faire, à l'avenir, le Comité central pour mieux soutenir financièrement les petites sections qui ne disposent que de peu ou pas de moyens financiers?

b) La section de Lausanne invite le Comité central de faire approuver par les sections la résolution suivante :

« Vu les circonstances actuelles d'après-guerre, il serait bon de remplacer, pour les troupes du service de santé, les cours de répétition par des exercices organisés par les sociétés militaires sanitaires existantes. Les exercices auraient lieu par exemple le dimanche matin sous contrôle (3 à 4 fois par an) et seraient obligatoires pour les soldats sanitaires, lesquels seraient dispensés des cours de répétition. »

Si cette résolution venait à être appuyée, le Comité central aurait à la faire suivre aux instances compétentes par les soins de M. le médecin en chef.

c) de la section de Liestal :

Vu les frais élevés qu'occasionnerait l'organe central projeté, aussi bien pour la Société suisse que pour les sections en particulier, la section de Liestal propose de renvoyer cette question aussi longtemps que le nombre des membres ne sera pas de quelques milliers. Cependant, afin de sauvegarder notre existence au dehors, le Comité central est chargé de conclure un arrangement avec la Société de la Croix-Rouge pour qu'un certain nombre de pages de son journal soit mis à la disposition des sociétés militaires sanitaires.

10. Propositions individuelles.

Nous osons fermement espérer que, de toutes les parties de notre chère patrie, MM. les officiers, invités et frères d'arme afflueront nombreux à Lausanne et, dans cette attente, nous vous saluons bien cordialement.

Au nom du Comité central :

Le président : Le secrétaire :
J. HONAUER. J. BÜCHLER.

P. S. Le médecin en chef de l'armée fédérale a autorisé le port de l'uniforme à l'occasion de la 40^e assemblée des délégués et du II^e concours fédéral sanitaire. Les sections sont priées d'apporter leurs bannières avec elles.

Il a été conclu une assurance collective contre les accidents, à l'occasion de ces journées de concours, en faveur de tous les participants, tant concurrents, délégués qu'hôtes : à savoir :

5000 fr. en cas de mort ; 10,000 fr. en cas d'invalidité ; 5 fr. d'indemnité journalière, y compris les frais médicaux, pharmaceutiques, hôpital, jusqu'à concurrence de 500 fr. par accident.

L'assurance déploie ses effets dès le départ du domicile jusqu'au retour au domicile.

La prime de l'assurance sera supportée par la Caisse centrale.